

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2018 à 17h30

Date de la convocation : 04 septembre 2018

Présents : Claude ESCAPE, Arnaud BINOCHE, Xavier BOURREC, Jean-Pierre RIU, Laurent MONTAGNE, Francis GUERLIN, Aline BARBIER, Marie SARROTTE, Guy CAROL

Absents : Néant

Procurations : Sabine SEIGNON a donné procuration à Arnaud BINOCHE, Catherine ISAIA a donné procuration à Claude ESCAPE

Secrétaire de séance : Aline BARBIER

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 12 juin 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

1°- Choix de l'entreprise pour les travaux de la station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 12 juin 2018 autorisant le recours à un appel d'offres dans le cadre d'une procédure adaptée pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de Fillols. Il rappelle également que l'ouverture des plis a eu lieu le 31 juillet 2018.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du rapport d'analyses des offres dressé par la société ENTECH le 07 septembre 2018 et présenté en commission aujourd'hui. Il communique également le procès-verbal de cette commission classant les offres comme suit :

- 1- Groupement SAUR/FABRE FRERES
- 2- SADE (solution de base)
- 3- SADE (variante)
- 4- Groupement SERPE/TP66

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est à présent nécessaire de se prononcer sur le classement des offres et de retenir l'entreprise qui exécutera les travaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le classement des offres dressé par la commission et décide de retenir le groupement SAUR/FABRE FRERES pour un montant total de 373 515,00 € hors taxes soit 448 218,00 € TTC incluant la solution de base et les 2 prestations supplémentaires. Il autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

2°- Modification des statuts de la Communauté de Communes Conflent Canigó

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modifications des statuts de la communauté de communes Conflent Canigó validées lors du conseil communautaire du 12 juillet 2018.

Les modifications proposées sont les suivantes :

Nouvelles compétences facultatives

- Article 5.3.1 En matière de politique de l'enfance et de la jeunesse
Alinéa 5 – « Exploitation et gestion de la restauration scolaire des écoles primaires et maternelles de communes adhérentes, ainsi que du Collège Gustave Violet de Prades. »

Alinéa 6 – « Construction, entretien et fonctionnement des écoles préélémentaires et élémentaires du territoire intercommunal.

Tout projet de regroupement d'écoles au sein du territoire intercommunal est soumis à l'avis conforme des conseils municipaux des écoles concernées.

Les maires des communes d'implantation des écoles recevront délégation du président de la communauté afin de le représenter dans les instances scolaires et auprès des parents d'élèves »

- Article 5.3.6 Soutien aux canaux d'irrigation d'intérêt communautaire
Est déclaré d'intérêt communautaire le Canal de Bohère

- Article 5.3.7
Prise en charge des contributions des communes membres au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Approuve, par 10 voix pour et 1 abstention, la modification suivante :**
 - **Article 5.3.1 En matière de politique de l'enfance et de la jeunesse**
Alinéa 5 – « Exploitation et gestion de la restauration scolaire des écoles primaires et maternelles de communes adhérentes, ainsi que du Collège Gustave Violet de Prades. »

- **Approuve, par 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, la modification suivante :**
 - **Article 5.3.1 En matière de politique de l'enfance et de la jeunesse**
Alinéa 6 – « Construction, entretien et fonctionnement des écoles préélémentaires et élémentaires du territoire intercommunal.
Tout projet de regroupement d'écoles au sein du territoire intercommunal est soumis à l'avis conforme des conseils municipaux des écoles concernées.
Les maires des communes d'implantation des écoles recevront délégation du président de la communauté afin de le représenter dans les instances scolaires et auprès des parents d'élèves »

- **Approuve, à l'unanimité, les modifications suivantes :**
 - **Article 5.3.6 Soutien aux canaux d'irrigation d'intérêt communautaire**
Est déclaré d'intérêt communautaire le Canal de Bohère

 - **Article 5.3.7**
Prise en charge des contributions des communes membres au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours

3°- Modification des statuts du SYDEEL

Monsieur le Maire explique que le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66), dans sa séance du 31 juillet 2018, a délibéré à la majorité en faveur des modifications de ses statuts.

Les modifications envisagées ont pour intérêt l'inscription d'une nouvelle compétence optionnelle d'infrastructures de communications électroniques et le changement des modalités de retrait des compétences optionnelles.

En effet, dans un premier temps, cette nouvelle compétence pourra s'exercer pour les communes du syndicat intercommunal de télévision du Conflent, si la procédure engagée pour sa dissolution arrive à son terme, et dans les conditions fixées par l'article 6 des statuts du SYDEEL66.

Celui-ci pourra ainsi relayer la retransmission de la télévision dans la continuité de sa mission de service public par transfert de compétence.

Dans un deuxième temps, cette compétence permettra également de proposer aux communes adhérentes des services mutualisés dans le domaine des nouvelles technologies numériques et du haut débit

D'autre part, les modalités de retrait dans l'article 7 ont été changées en supprimant la durée minimale de 5 ans pour la reprise de la compétence.

Il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur ces modifications. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SYDEEL66 et des statuts modifiés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité dans ses dispositions la rédaction des articles 5.2.5 et 7 dans les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66).

4°- Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'un syndicat intercommunal pour la gestion de la ressource en eau potable. Ce projet est mené par le Département et s'adresserait à l'ensemble des communes du Département.
Des réunions préparatoires et d'information des élus sont prévues.
- Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'un permis de construire a été déposé sur le bas de la parcelle appartenant à M. Louis VERGES par Mme BONNET Véronique. Ce permis se situe dans une zone qui dans le futur PLUI ne sera vraisemblablement plus destinée à la construction d'habitation. En l'état actuel des choses (POS) cette zone est constructible.
Ce permis est actuellement en phase d'instruction.
- Il est demandé de prévoir la déclaration d'une place à feu au lieu dit « La Tot ». Cela permettrait d'installer un barbecue avec un point d'eau muni d'un bouton poussoir et d'un compteur.
- Il est évoqué le problème des toilettes lors de la fête du village. Une solution serait de prévoir de remplacer la porte intermédiaire entre la salle des fêtes et les toilettes par une porte plus solide et ainsi de laisser les toilettes de la salle disponibles durant la fête. Un devis sera demandé.
- Les vœux de la municipalité pourraient être l'occasion d'organiser une animation. Cette idée doit être affinée et ne doit pas « nuire » à la bonne organisation des vœux.

Après examen de l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance,

Les conseillers municipaux,

Le Maire,